

DELIBERATION N°7-072021

Objet : Consultation des entreprises – fourniture de composteurs pour gros volumes collectifs et/ou partagés

L'an deux mille vingt-et-un, le deux juillet, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "la Borne 120", Commune de Marcillac St Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 22 juin 2021*

Etaient présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :

ARCHIGNAC	Joël PARKITNY	
BORREZE	Pierre CHEVALIER	Dominique HERMENAULT
CALVIAC EN PERIGORD	Jean-Louis CHUPIN	Sylvie MENARDY
CARLUX	Jean-Claude DELHORBE	Marie-Laure FERBER
CARSAC AILLAC	Laurent LACOMBE	
CAZOULES		
JAYAC	Guy ESTRUC	Christine PASQUET
ORLIAGUET	Alain MARINIER	
PAULIN	Catherine CHEYROU	Alain PERIQUOI
PEYRILLAC ET MILLAC	Ghislain FOURREAUX	
SALIGNAC EYVIGUES	Didier DELBARY	Nathalie GAUSSINEL
SIMEYROLS	Jean-Pierre PLANCHE	
PRATS DE CARLUX		
ST CREPIN ET CARLUCET	Gérard TEILLAC	Brigitte CAPMAS-REBOUISSOU
ST GENIES	Marion CHAPUT	
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Chantal LAVILLE
STE MONDANE	Eric BOURDET	Gilles ARPAILLANGE
VEYRIGNAC		

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC	Séverine RAMOS	
CASTELNAUD LA CHAP.	Christian ARNOUIL	Jean-Philippe FARFAL
CENAC ET ST JULIEN	Philippe BOISSON	
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	Dominique SANFOURCHE
DOMME	Francis COUSIN	
FLORIMONT GAUMIER	Nicole MAROUSSIE	
GROLEJAC	Jocelyne TIREL-LALAUDE	
NABIRAT	Christiane DESMOULINS	
ST AUBIN DE NABIRAT	Véronique BENITTA	Emmanuelle ALBERT
ST CYBRANET	Alain BIELHER	
ST LAURENT LA VALLEE	Lilian GILET	
ST MARTIAL DE NABIRAT	François DEFONTAINE	
ST POMPON		
VEYRINES DE DOMME	Jean-Pascal FARINA	Pascal MISSIAEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE :

ALLAS LES MINES	Yves GAROUTY	
CASTELS-BEZENAC	Hervé CARVES	Alain FREREBEAU
MEYRALS	Jacqueline JOUANEL	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	Jean-Marie DESCAMP	
COLY-ST AMAND	Vincent GEOFFROID	Jean-Louis BREUIL
FANLAC		
LA CHAPELLE AUBAREIL	Catherine BERTHELOT	
LES EYZIES		
LES FARGES		
MONTIGNAC	Michel BOSREDON	

AR Prefecture

024-252402284-20210702-07072021-DE
Reçu le 09/07/2021
Publié le 09/07/2021

PEYZAC LE MOUSTIER	Hervé DUVAUCHELLE	
SERGEAC	Pierrette BLEMONT	
ST LEON SUR VEZERE	Gé KUSTERS	
THONAC	Sébastien CULINE	
VALOJOUXX	Philippe BASTIDE	Christiane SALVIAT

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC et CAZENAC	Serge PARRE	Francis VAUCEL
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	Jacques TUNEU
MARCILLAC ST QUENTIN	Christine LASCOMBE	Marcelle DELIBIE
MARQUAY	Sylvie JESINGHAUS	
PROISSANS	Patrick CROUZILLE	Fabien PERUSIN
SARLAT LA CANEDA	Marlies CABANEL	
ST ANDRE-ALLAS	Jean-Jacques ALBIE	Céline DUVAL
ST VINCENT DE COSSE	Nathalie BALLERAND	
ST VINCENT LE PALUEL	Eric ALARD	Christine DANGREMONT
STE NATHALENE	Frédéric TACHE	
TAMNIÉS	Isabelle MONTGERMONT	
VEZAC	Christian ROBLES	Sylvie DELBARY
VITRAC		

Excusés :

Mme Véronique COUTAND (*Les Eyzies*) ; M. Pierre COUDON (*Saint-Pompon*) ; Mme Claude DENIS (*Veyrignac*) et M. Johann LEREBOURG (*Veyrignac*).

Procurations :

M. Marc PONS (*Tamniès*) donne procuration à Mme Isabelle MONTGERMONT (*Tamniès*)
M. Patrick ARMAGNAT (*Domme*) donne procuration à M. Francis COUSIN (*Domme*)
M. Cyril CERF (*Thonac*) donne procuration à Mme Pierrette BLEMONT (*Sergeac*)
M. Vincent JARDEL (*Sergeac*) donne procuration à Mme Pierrette BLEMONT (*Sergeac*)
Mme Elisa COUSIN (*Aubas*) donne procuration à M. Jean-Marie DESCAMP (*Aubas*)
Mme Denise ARNOULT (*Peyrillac-et-Millac*) donne procuration à M. Ghislain FOURREAUX (*Peyrillac-et-Millac*)
M. Charles MOLINA (*St Geniès*) donne procuration à Mme Marion CHAPUT (*St Geniès*)
M. Sébastien FRIT (*La Chapelle-Aubareil*) donne procuration à Mme BERTHELOT Catherine (*La Chapelle-Aubareil*)
M. Michel ANDRE (*Marcillac-St-Quentin*) donne procuration à Mme Christine LASCOMBE (*Marcillac-St-Quentin*)
M. Sylvain BRULEY (*Allas-les-Mines*) donne procuration à M. Yves GAROUTY (*Allas-les-Mines*)
Mme Marie-Pierre VALETTE (*Sarlat-la-Canéda*) donne procuration à Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*)
Mme Nathalie GLEMAREC (*Marquay*) donne procuration à Mme Sylvie Jesinghaus (*Marquay*)
M. Didier MILLEROT (*Meyrals*) donne procuration à Mme Jacqueline JOUANEL (*Meyrals*)
Mme Marie-Eve BEYNEIX (*Saint-Vincent-de-Cosse*) donne procuration à Mme Nathalie BALLERAND (*Saint-Vincent-de-Cosse*)
Mme Andrée CAMBIER (*Carsac-Aillac*) donne procuration à M. Laurent LACOMBE (*Carsac-Aillac*)
Mme Héroïse MARADENE (*Prats-de-Carlux*) donne procuration à Mme Marie-Laure FERBER (*Carlux*)
Mme Marie-Annick DUCOIN-HAZARD (*Saint-Laurent-la-Vallée*) donne procuration à M. Lilian GILET (*Saint-Laurent-la-Vallée*)
M. Fabrice LEFEVRE (*Simeyrols*) donne procuration à M. Jean-Pierre PLANCHE (*Simeyrols*).

Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*) a été élue secrétaire de séance.

.....

Le Président expose que, depuis 2005, le SICTOM distribue des composteurs de petit volume aux usagers pour un usage individuel. Il propose d'étoffer son offre aux foyers ne disposant pas d'espace suffisant, ou aux gros producteurs de fermentescibles, en leur proposant des composteurs de gros volume via un conventionnement définissant les modes d'utilisation et de maintenance de ce matériel.

Les entreprises ont été invitées à remettre une offre pour la fourniture de **5 à 40 composteurs** par an, contenant entre 700 litres et 1500 litres, munis d'un kit signalétique (Composteurs disposant de 3 cellules ou modules, ou pavillons de compostage, pouvant être fermés à clef ou cadenassés).

AR Prefecture

024-252402284-20210702-07072021-DE
Reçu le 09/07/2021
Publié le 09/07/2021

Après consultation des entreprises, le Président présente au Comité Syndical les conclusions de la Commission des marchés, réunie le 28/06/2021 afin d'examiner leurs propositions pour la fourniture de composteurs de gros volume, ce qui peut se résumer ainsi :

- 1 offre a été reçue (Ets COMPOST IN SITU SUD OUEST) et reprend les caractéristiques demandées dans le cahier des charges. Elle comprend les propositions HT suivantes :

Composteur 3000 litres, 3 cellules : 1898.09€, livré monté pour 2394.09€, avec grille 2807.09€

Composteur 4200 litres, 4 cellules : 2212.54€, livré monté pour 2708.54€, avec grille 3267.54€

Cette entreprise est certifiée par l'ADEME, formateur des maîtres composteurs, notamment auprès du SMD3, et en parallèle, innove, crée, met en place du matériel et accompagne les utilisateurs. Ils travaillent en partenariat avec l'association « les Papillons Blancs » (ESAT).

Le matériel est en bois de pin Douglas, origine massif central, non traité, visserie en inox, boulonnerie et charnières en acier galvanisé.

- Vu l'offre reçue, la proposition des établissements COMPOST IN SITU SUD OUEST est reconnue sérieuse.

Après lecture du compte-rendu de la Commission des marchés, et avis du bureau syndical réuni en séance du 28/06/2021,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Confirme** les choix de la Commission des marchés exprimés ci-dessus,

- **Mandate** le Président pour mettre en œuvre ce marché comme suit :

A compter du 15/07/2021 et pour une durée de deux ans, reconductible 1 fois, la fourniture de composteurs de gros volume sera effectuée par les Ets COMPOST IN SITU SUD OUEST, sis à VELINES (24), selon les prix détaillés en annexe.

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 02 juillet 2021.

Jérôme PEYRAT
Président



AR Prefecture

024-252402284-20210702-07072021-DE
Reçu le 09/07/2021
Publié le 09/07/2021